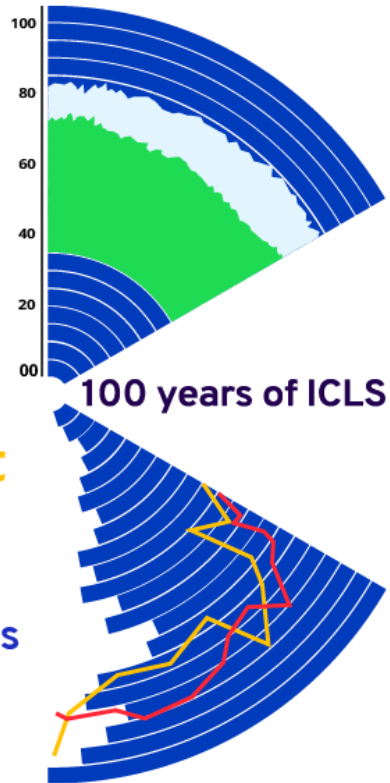




International
Conference of
Labour Statisticians
11-20 October 2023



Mesurer les coopératives

Un rapport d'étape de l'étude pilote de l'OIT sur l'applicabilité et la mise en œuvre des Directives concernant les statistiques des coopératives dans cinq pays

Directives de l'OIT concernant les statistiques des coopératives

Adoptées en octobre 2018 lors de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)

- Approuvées par le Conseil d'administration du BIT en mars 2019.

Définissent les concepts, les classifications, les unités statistiques et les définitions nécessaires à l'élaboration des statistiques sur les coopératives

- Conformes aux normes internationales en vigueur pour les statistiques économiques et du travail.

Les caractéristiques et les ventilations des coopératives, des membres des coopératives et de l'emploi qui doivent être incluses dans les rapports statistiques sur les coopératives

Sources de données potentielles et fréquence.

- ✓ Suivi régulier, de préférence annuel, des coopératives sur la base des registres administratifs, s'ils sont adaptés à des fins statistiques, ainsi que sur la base d'enquêtes sur les établissements
- ✓ Les données sur les personnes qui sont membres de coopératives peuvent également être collectées par les enquêtes auprès des ménages
- ❖ **Toutefois, les Directives ne fournissent pas d'indications détaillées sur les méthodes de collecte des données**

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mettre les Directives en pratique

Les Directives précisent que l'OIT doit collaborer avec les pays et les institutions intéressés pour organiser des tests afin de mettre au point des méthodes de collecte des données nécessaires à l'évaluation:

- le nombre et les types de coopératives;
- les membres et les adhésions aux coopératives;
- le travail dans les coopératives;
- la contribution économique des coopératives.

Les résultats des activités de test doivent conduire à:

- l'amélioration et l'extension des statistiques des coopératives au niveau national,
- l'identification des informations:
 - ✓ pour améliorer les Directives elles-mêmes
 - ✓ pour élaborer des orientations internationales détaillées sur les méthodes de collecte de statistiques sur les coopératives.

- ✓ Document de stratégie sur l'élaboration de méthodologies pour collecter des données sur les coopératives conformes aux Directives..
- ✓ *Statistics of Cooperatives: Concepts, classification, work and economic contribution measurement* publié en 2020.
- ✓ Guide d'information, Measuring Cooperatives publié en 2022
- ✓ **Etude pilote sur l'applicabilité et la mise en œuvre des Directives concernant les statistiques des coopératives dans cinq pays**

Initiative de l'OIT pour faire progresser les Directives concernant les statistiques des coopératives

Évaluer et formuler des recommandations sur les informations spécifiées dans les Directives dans cinq pays

- Costa Rica
- Italie
- République de Corée
- Tanzanie
- Turquie

pour fournir des contributions nationales pour l'élaboration d'un manuel de l'OIT sur les statistiques des coopératives

- Identifier les cadres législatif et administratif, les institutions de recherche, les problèmes politiques et les usages et besoins des statistiques sur les coopératives.
- Evaluer la pertinence et l'exhaustivité des statistiques existantes sur les coopératives,
- Identifier les sources de données potentielles et les méthodes qui pourraient être utilisées pour mettre pleinement en œuvre les Directives
- Élaborer un plan national pour améliorer les statistiques nationales concernant les coopératives d'une façon qui permette de répondre aux exigences nationales en matière de statistiques sur les coopératives et de refléter les préoccupations politiques nationales et mondiales.

Des comités consultatifs nationaux (CCN) composés d'agences nationales et de groupes faitiers intéressés par les statistiques des coopératives ont soutenu le travail des consultants désignés par l'OIT pour mener les études dans chaque pays

Les coopératives et l'économie sociale et solidaire

La Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire adoptée en juin 2022 lors de la 110e session de la Conférence internationale du Travail (résolution ILC.110 II)

- souligne la pertinence et le rôle de l'ESS, y compris des coopératives, dans la réalisation du travail décent et de systèmes de protection sociale universels, adéquats, complets et durables, ainsi que dans la création de la solidarité communautaire

La Résolution des Nations unies sur la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) au service du développement durable, (avril 2023)

- Reconnaît que l'entrepreneuriat social, y compris les coopératives et les entreprises sociales, peut contribuer à réduire la pauvreté et à catalyser la transformation sociale:
 - en renforçant les capacités de production des personnes en situation de vulnérabilité
 - en produisant des biens et des services qui leur sont accessibles..
- Reconnaît le potentiel de l'ESS à contribuer à la réalisation et à la localisation des Objectifs de développement durable (ODD)
- Encourage les États membres à rendre visible, lorsque cela est possible, la contribution de l'ESS dans la compilation des statistiques nationales.

Ces éléments soulignent la nécessité de disposer d'informations statistiques complètes sur les coopératives et leurs contributions à l'économie, à la société, à la culture et à la durabilité dans le cadre d'un ensemble plus large de statistiques englobant tous les éléments de l'ESS

Pourquoi avons-nous besoin de statistiques sur les coopératives

Le modèle de détention et les principes de gouvernance démocratique des coopératives assurent que celles-ci sont motivées par les besoins de leurs membres.

Un rôle unique et particulier dans la promotion d'une croissance économique durable, d'un emploi de grande qualité, du travail décent et de la justice sociale.

Besoin de données brutes pour documenter la politique et évaluer l'incidence particulière des coopératives quand elles promeuvent:

- la croissance économique
- la résilience économique et la stabilité
- le développement durable,
- l'emploi et le travail décent
- la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle
- la réorganisation et la flexibilisation du travail reflétant les changements technologiques et le futur du travail
- l'accès équitable et économique au logement et aux services sociaux et financiers.

- ❖ Explosion démographique
 - mais vieillissement de la population dans beaucoup de pays
- ❖ Migration
- ❖ Changement climatique
- ❖ Pandémie
- ❖ Avancées technologiques



Changement inédit et rapide de la nature et de l'organisation du travail



Placer les besoins des membres avant les profits peut atténuer les incidences négatives

Principales préoccupations politiques nationales concernant les coopératives dans les cinq pays

- Promouvoir l'intégration sociale, la solidarité et l'entraide
- Développement équilibré et durable de l'économie nationale
- Création d'emplois;
- Soutenir et promouvoir les coopératives en renforçant le cadre institutionnel
- Traitement fiscal différencié en tant que facteur de la politique gouvernementale de promotion des coopératives
- Renforcement de l'éducation sur les coopératives
- Programmes de formation de la direction des coopératives, en particulier dans les zones rurales, pour améliorer la gestion des petites coopératives
- Fourniture d'occasions d'une participation équitable au marché et développement de nouveaux marchés
- Prestation de services communautaires
- Prestation de soutiens et de services financiers aux individus et aux entreprises.

- ✓ Le secteur coopératif requiert des informations statistiques sur les coopératives pour démontrer la pertinence actuelle des coopératives dans l'économie locale et nationale et démontrer l'incidence des politiques nationales sur les coopératives.
- ✓ Les agences gouvernementales utilisent les statistiques pour évaluer la contribution et la pertinence des coopératives dans la formulation et l'évaluation des politiques sur le développement national et économique, la fiscalité, le développement sectoriel, la réduction de la pauvreté et la promotion des coopératives elles-mêmes.

Statistiques produites par le mouvement coopératif

► Dans quelques pays, les confédérations de coopératives ou les agences gouvernementales responsables des coopératives produisent des statistiques de bonne qualité fondées sur:

- les registres administratifs
- les recensements ou les enquêtes d'institutions enregistrées comme coopératives

Fournissent une part importante de l'image statistique sur les coopératives et peuvent couvrir:

- le nombre et le type de coopératives
- le nombre de membres des coopératives
- le nombre d'employés travaillant dans les coopératives
- la performance économique (par exemple la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires, le capital et les actifs).

- ❖ Habituellement non totalement comparables avec les statistiques officielles sur l'économie au sens large et le marché du travail, ou avec les statistiques provenant d'autres pays.
- ❖ Pas toujours produites sur une base régulière, par exemple annuelle, et la portée des données collectées est susceptible de varier.
- ❖ Ne fournissent que des informations de base, comme l'âge et le sexe, des personnes qui travaillent dans les coopératives ou qui en sont membres.

Les Directives peuvent aider les associations de coopératives et les agences à améliorer la comparabilité des statistiques provenant de sources différentes et améliorer la cohérence et l'harmonisation avec les statistiques économiques et du travail intégrées.

Invisibilité des coopératives dans la plupart des statistiques off

► **La contribution des coopératives est rarement identifiée dans les statistiques émanant des producteurs de statistiques nationales officielles.**

- ✓ L'identification des coopératives dans les recensements et les enquêtes utilisés dans les statistiques économiques officielles pourrait débloquent une mine d'informations déjà collectées mais non visibles.
- ✓ L'identification du travail dans les coopératives et de l'adhésion à des coopératives dans les enquêtes officielles auprès des ménages pourrait permettre de fournir des informations sur l'incidence des coopératives sur la vie et le travail des individus et de leurs familles.

Les Directives fournissent les définitions nécessaires pour permettre aux producteurs de statistiques officielles de:

- améliorer l'identification des informations relatives aux coopératives dans les sources de données pertinentes,
- compiler un éventail cohérent, large et comparable de statistiques pour mesurer la contribution des coopératives à l'économie, au marché du travail et à la société .

Dans quatre des cinq pays inclus dans l'étude (l'Italie étant l'exception), les statistiques sur les coopératives sont principalement compilées par une ou plusieurs des agences gouvernementales responsables des coopératives, avec des degrés variables de collaboration avec l'office national de la statistique

Dispositions institutionnelles pour les statistiques des coopératives

► **Les cinq pays reconnaissent que des informations statistiques complètes sur les coopératives ne peuvent être compilées à partir d'une seule source:**

- les statistiques doivent être intégrées et harmonisées avec les principales statistiques officielles
- les initiatives visant à améliorer l'intégration et l'harmonisation de ces statistiques avec les statistiques officielles intégrées.

Les collectes de données qui ciblent spécifiquement les coopératives peuvent permettre de recueillir des informations approfondies sur des sujets pertinents pour les coopératives

- ❖ peuvent ne pas être entièrement comparables avec les statistiques économiques, sociales et de l'emploi.
- ❖ nécessitent une viabilité à long terme, de la régularité et de la fréquence dans les recensements et les enquêtes sur les coopératives.

Stratégie à long terme:

- ✓ Intégrer les statistiques des coopératives dans le programme régulier de statistiques économiques
- ✓ Mener des recensements moins fréquents et des enquêtes ciblant les coopératives
- ✓ Séparer l'identification des coopératives des autres types d'entreprises dans certains résultats statistiques réguliers,
- ✓ Des rapports périodiques spéciaux sur les coopératives qui intègrent à la fois des données administratives et des données d'enquête provenant de diverses sources.

Identifier les coopératives dans les sources de données statistiques

L'essentiel est d'identifier les coopératives dans les sources de données pertinentes.

Les coopératives sont déjà incluses dans:

- ▶ Les dossiers administratifs
 - ✓ Registres des sociétés
 - ✓ Registres tenus par les confédérations coopératives
- ▶ Les registres statistiques des entreprises
 - Recensements des établissements
 - Enquêtes sur les établissements

- ❖ Souvent, les registres statistiques des entreprises ne distinguent pas les coopératives des autres types d'entreprises.
- ❖ Les registres des coopératives peuvent être incomplets si l'enregistrement n'est pas obligatoire
- ❖ Les registres peuvent ne pas être tenus à jour
- ❖ Ils peuvent inclure des documents relatifs à des coopératives inactives ou disparues.
- ✓ Il faut améliorer l'harmonisation des registres statistiques avec les registres coopératifs

Définition des coopératives

Le concept de référence des coopératives découle de la définition des coopératives donnée dans la recommandation n° 193 de l'OIT

Une coopérative se définit comme une association autonome de personnes et/ou d'entités juridiques volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux, culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

4 critères d'identification opérationnelle des coopératives à des fins statistiques

- Une coopérative doit être une **unité institutionnelle formellement constituée** (société non financière, société financière ou institution à but non lucratif).
- Une coopérative doit **être contrôlée démocratiquement par ses membres selon le principe que chaque membre dispose d'une voix égale.**
- L'adhésion à la coopérative doit **être volontaire et non restrictive.**
- **La répartition des bénéfices** ou des excédents entre les membres n'est **pas directement liée au capital** apporté par chaque membre.
- ❖ Les coopératives non enregistrées doivent être identifiées séparément des coopératives, sur la base des trois derniers critères

Types de coopératives

► Les Directives définissent quatre grands types de coopératives en fonction de l'intérêt principal de leurs membres:

- coopératives de producteurs
- coopératives de travailleurs
- coopératives de consommateurs/utilisateurs
- coopératives multipartites

Les statistiques des coopératives doivent être systématiquement présentées

- selon les quatre principaux types de coopératives ainsi que par les sous-types nationaux spécifiques lorsque cela est pertinent et faisable
- selon la branche d'activité économique
- selon les régions pertinentes au regard des objectifs nationaux, y compris selon les zones urbaines et rurales.

Il s'agit d'une simplification et d'une rationalisation des différentes classifications des coopératives utilisées par les pays afin de permettre la comparaison et l'agrégation des données sur les coopératives d'une manière cohérente aux niveaux national et international.

- ✓ Lorsqu'il existe une correspondance directe entre les catégories de la typologie nationale et un type unique spécifié dans les Directives, celle-ci peut être représentée dans une table de correspondances
- ✓ Lorsqu'il n'est pas possible de passer directement des types nationaux à un type unique spécifié dans les Directives de l'OIT, la compilation des données selon ces types nécessite la collecte d'informations sur la nature de l'intérêt des membres dans les coopératives;
 - recensement des coopératives
 - formulaires de demande d'enregistrement d'une entreprise en tant que coopérative.

Le périmètre des statistiques des coopératives.

Les statistiques sur les coopératives devraient inclure des statistiques sur

- les coopératives
- les filiales qui ne sont pas des coopératives (entreprises constituées en sociétés détenues ou contrôlées par des coopératives)
- les entreprises membres de coopératives.
 - Dans la mesure du possible, les statistiques doivent être compilées séparément pour chacun de ces types d'entreprises
 - Ce large champ d'application est essentiel pour permettre une évaluation complète de la contribution économique et sociale des coopératives.
 - ❖ Les coopératives inactives doivent être identifiées séparément et être exclues des statistiques sur les coopératives.



Pourraient être identifiées par le concept de groupe d'entreprises, défini dans le modèle d'unités utilisé pour les statistiques économiques



Des questions sur l'adhésion aux coopératives (et éventuellement à d'autres institutions de l'ESS) pourraient être incluses dans les enquêtes et les recensements des entreprises.

- particulièrement pertinent dans les enquêtes ciblant les secteurs d'activité économique où les coopératives sont importantes, comme l'agriculture.

Le travail dans le périmètre des statistiques des coopératives

► Des statistiques sur le travail généré par les coopératives, notamment en matière d'emploi, doivent être compilées et présentées séparément pour le travail effectué par les membres et les non-membres dans:

- les coopératives;
- les unités économiques membres d'une coopérative de producteurs ou d'une coopérative multipartite;
- les entreprises filiales détenues ou contrôlées par une coopérative.

Ceci est essentiel pour mesurer l'impact complet des coopératives sur le marché du travail et le revenu des ménages

Les membres et les adhésions aux coopératives

► Selon les Directives, les membres des coopératives peuvent être des personnes physiques ou morales.

L'adhésion se définit comme le nombre de membres de chacune des coopératives.

- Les personnes physiques et morales peuvent être membres de plusieurs coopératives.
- Les statistiques sur les adhésions ne sont pas équivalentes aux statistiques sur le nombre de personnes et d'entreprises qui sont membres d'au moins une coopérative
- Les statistiques sur le nombre d'adhésions à une coopérative individuelle ou à certains types de coopératives peuvent être utiles pour évaluer leur taille, leur importance et leur incidence.

- ✓ Les coopératives elles-mêmes peuvent fournir des informations sur le nombre et les caractéristiques de base (telles que le sexe) de leurs membres.
- ✓ Questions sur l'adhésion aux coopératives (et éventuellement à d'autres institutions de l'ESS) pourraient être incluses dans les enquêtes et les recensements des entreprises.
- ✓ Des statistiques sur le nombre de personnes qui sont membres d'au moins une coopérative pourraient être obtenues en incluant une question sur l'adhésion dans les enquêtes auprès des ménages.

Contribution économique des coopératives

► **Différentes mesures peuvent être nécessaires en fonction du type de coopérative et requièrent des informations sur les points suivants:**

- l'emploi
- le revenu
- la valeur ajoutée
- les actifs
- les passifs
- les investissements
- l'utilisation des bénéfices ou des excédents
- les revenus des travailleurs dans le cadre des statistiques sur les coopératives
- la part des transactions avec les membres et les non-membres.

Les mesures conventionnelles, telles que la valeur ajoutée, ne permettent pas d'évaluer pleinement les effets économiques positifs des coopératives:

- contrepoids au pouvoir du marché
- effets pro-concurrentiels
- stabilité économique et résilience
- efficacité technique et innovation

L'OIT, en collaboration avec les parties intéressées, doit élaborer des mesures permettant d'évaluer la contribution des coopératives à l'économie:

la valeur reçue,
la valeur partagée,
la valeur du travail bénévole,
les ristournes,
la part de la consommation intermédiaire avec les membres

Plans d'action nationaux

► Les rapports nationaux des cinq études pilotes ont identifié

- les changements et modifications des politiques nationales nécessaires à la mise en œuvre complète des Directives
- les mesures nécessaires pour améliorer les statistiques nationales sur les coopératives et mettre pleinement en œuvre les Directives
- l'analyse de rentabilité de certaines ou de toutes les actions proposées.

❖ Engagement des agences représentées dans les Comités consultatifs nationaux en faveur du plan

- Il ne peut pas y avoir un modèle unique de plan national d'amélioration des statistiques sur les coopératives en harmonie avec les Directives
- Commencer par une évaluation approfondie de la situation nationale,
- Il sera alors possible d'élaborer et de se mettre d'accord sur un plan d'action national et d'en présenter l'analyse de rentabilité.
- ✓ le rapport présente les grandes lignes de cette approche et identifie les principaux éléments à inclure dans un plan d'action national.

► Problèmes concernant les Directives, pour lesquels un travail méthodologique supplémentaire est requis.

- Promouvoir le travail de mesure des effets économiques particuliers des coopératives
- Mesurer l'incidence sociale, économique et environnementale des coopératives
- Identifier et mesurer les coopératives informelles ou non enregistrées
- Des méthodologies de collecte des données pour les divers points contenus dans les Directives.
-



Proposition de manuel de l'OIT sur les statistiques coopératives

Le sept modules proposés

1. **Panorama des Directives et importance des statistiques sur les coopératives.**
2. **Evaluation et étude de la situation nationale et besoin de statistiques des coopératives**
3. **Elaboration d'un plan d'action national pour améliorer les statistiques des coopératives**
4. **Identification et mesure des coopératives, de leurs filiales et de leurs types**
5. **Mesure des membres et de l'adhésion aux coopératives**
 - (a) Adhésions,
 - (b) Membres entreprises,
 - (c) Personnes.
6. **Mesure du travail dans les entreprises**
7. **Evaluer l'incidence économique, sociale et environnementale des coopératives.**

Les raisons d'être du manuel

- Fournir des conseils pratiques à ceux qui souhaitent collecter et compiler des statistiques conformément aux Directives
- Faciliter l'élaboration et l'utilisation d'un ensemble cohérent, harmonisé et normalisé de statistiques sur les coopératives
- Il est pertinent de mettre en œuvre tous les éléments des Directives dans le cadre d'un programme visant à améliorer les statistiques nationales sur les coopératives en général ou seulement certains éléments
- Aider les utilisateurs à comprendre les statistiques
- ❖ Elaboré et présenté sous forme de modules, plutôt que sous forme de publication linéaire.

Résumé des recommandations

1. Création d'un groupe de travail chargé d'élaborer des méthodes pour mesurer les effets économiques particuliers des coopératives.
 2. Elaborer des indicateurs pour mesurer l'incidence sociale et environnementale des coopératives et leur contribution à la durabilité économique.
 3. Examiner et élaborer un dossier en vue d'actualiser la définition opérationnelle des coopératives.
 4. Clarifier la définition opérationnelle des coopératives dans la documentation relative aux Directives.
- **Dans l'attente d'une future mise à jour des Directives**
5. Souligner l'importance de la diffusion d'indicateurs économiques clés pour comparer les coopératives à d'autres types d'entreprises.
 6. Les indicateurs de l'incidence sociale et environnementale des entreprises, y compris certains indicateurs des ODD, devraient être compilés lorsque cela est possible et pertinent.
- **Documentation nouvelle et améliorée**
5. Mise à jour du guide d'information de l'OIT "Mesurer les coopératives"
 6. Un manuel de l'OIT sur les statistiques des coopératives doit être élaboré en format modulaire et présenté à la 22^e CIST